

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 03 novembre 2022 affichée le 03 novembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Ingrid GUISE, M. Maxime GEORGE, M. FENET Blaise, Christophe PATON, M. Richard RISSO, M Patrice DUPIRE

Absent excusé : M. Benjamin GOUBET, Mme Stéphanie WYKROTA (procuration à Michel Lalisse), M. Paul Hervé DUBOIS (procuration à Mme Ingrid GUISE),

Absent : -

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2022-11-01

Avis sur une demande d'emplacement cavurnes

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents et représentés : **13**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Votes Pour : **13**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande d'une famille pour un emplacement spécifique de cavurnes à proximité familiale au cimetière de Metz-en-Couture, en dehors du jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable pour la vente d'un emplacement de 2m² (plein caveau) en dehors du jardin du souvenir

φ **Précise** que le dit emplacement devra faire l'objet d'un investissement total de la concession à l'aide d'une bordurette et d'un gravillonnage.

φ **Précise** qu'après la vente de la concession, les travaux de pose du caveau devront se faire sous un délai maximum de 6 à 9 mois.

Monsieur Richard Risso n'a pas participé au vote.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 14 novembre 2022.

Pour extrait conforme
M. Michel LALISSE,
Maire

Publié sur le site internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724

COMMUNE DE METZ EN COUTURE